

Nous comptons que notre action aura pour effet d'accorder le statut d'immigrant reçu à quelque 50 p. 100 des requérants dont les cas font l'objet de l'arriéré. Le cas de ceux qui ne seront pas immédiatement acceptés immigrants reçus sera soumis à une enquête ministérielle, sans leur ravir évidemment le droit de recours devant la Commission d'appel de l'immigration.

Chaque requérant recevra une lettre l'avisant que le ministère procède à une révision de son cas. Il sera informé des facteurs sur lesquels cette révision se fondera, et on l'invitera à fournir tout autre renseignement tendant à démontrer qu'il s'est établi avec succès au Canada. On lui demandera également de produire des lettres de recommandation de citoyens ou résidents permanents du Canada. Aux fins du présent examen, nous sommes disposés à suspendre l'application du Règlement à l'égard des personnes qui se sont établies avec succès au Canada, même si elles ont dû accepter un emploi sans autorisation.

En ce qui concerne les nouvelles demandes, notre objectif est de voir que toute demande future d'immigrant reçu déposée au Canada soit appréciée en deçà d'un mois, et lorsqu'une enquête sera nécessaire de la tenir sans délai.

Nous comptons qu'à ce rythme, l'étude des nouvelles demandes sera terminée le 1<sup>er</sup> janvier 1973. Après cette date, aucune autre enquête ne viendra s'ajouter aux cas qui font l'objet de l'arriéré. La date limite pour le règlement des cas accumulés d'enquête ministérielle a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 1974.

Le ministère reprendra l'examen de quelque 10,000 causes au greffe de la Commission d'appel de l'immigration, même si des mesures administratives ne peuvent servir directement à leur règlement. Mais puisque je suis partie à toutes les causes en appel, j'entends, par la voie de mes représentants et selon les circonstances, intervenir favorablement. Il faut toutefois préciser que la Commission, en tant que tribunal indépendant, rend ses propres décisions, fondées en loi et selon la preuve soumise en chaque cas.

**M. S. Perry Ryan (Spadina):** Monsieur l'Orateur, je désire remercier le ministre d'avoir eu la courtoisie de me transmettre un exemplaire de sa déclaration au cours de l'heure du lunch; j'espère ainsi pouvoir faire quelques observations charitables sur son initiative concernant l'immigration.

D'abord, je voudrais dire sans équivoque que son initiative est fort bien accueillie et que l'opposition officielle est très heureuse et soulagée pour tous ceux qui bénéficieront du décret du conseil annoncé par le ministre et qui permettra d'accorder une amnistie à la moitié des visiteurs qui désirent demeurer au pays en qualité d'immigrants reçus. Cette mesure était inévitable et se faisait attendre depuis longtemps. Nous sommes aussi heureux d'apprendre que le nombre des fonctionnaires à l'immigration sera augmenté de 260, ce qui devrait beaucoup aider l'administration; cependant, nous ne sommes pas convaincus que le problème est tout à fait résolu. A notre avis, cette mesure n'est qu'un palliatif qui créera lui-même d'autres problèmes et d'autres injustices.

Nous pensons aussi que la déclaration du ministre cet après-midi a sonné le glas du système de points du gouvernement. Les étrangers qui demandent, selon la manière prescrite, de devenir des immigrants reçus au Canada n'en retirent plus d'avantages; ils n'ont que des difficultés. En outre, une telle amnistie, selon nous, encouragera d'innombrables demandes de la part des visiteurs

[L'hon. M. Mackasey.]

qui voudraient acquérir le statut d'immigrants reçus au Canada alors qu'elle découragera les demandes de ceux qui se trouvent actuellement au pays, lesquelles sont préférables.

Ce problème ne se pose pas depuis aujourd'hui seulement. Il est triste qu'on ait attendu si longtemps, et surtout qu'il ait fallu le suicide d'une femme affolée pour le signaler au ministre et le contraindre d'agir. Il prend de l'ampleur depuis 1967 alors que des modifications ont été apportées à la loi. Il a atteint l'état de crise depuis quelque temps. De fait, le ministre précédent de l'Immigration avait promis des modifications à la loi, mais il a négligé de les faire.

A la fin d'octobre 1971, la Commission d'appel de l'immigration avait été saisie de 7,443 cas. Aujourd'hui, le chiffre s'élève à 10,000. Il a fallu ce chiffre magique de 10,000 pour réveiller le ministre et le gouvernement.

Le ministre affirme que des changements législatifs sont prévus plus tard, qu'ils peuvent attendre. C'est le refrain qu'ont chanté chacun des ministres du gouvernement Trudeau et les Canadiens attendront éternellement s'ils attendent que ce gouvernement se décide à agir.

Les mesures du ministre, si elles réalisent ses objectifs, régleront le cas de seulement la moitié des 13,500 demandes accumulées. Les audiences se poursuivront pour les autres. Ces mesures ne constituent donc qu'une solution de demi-mesure au problème.

Le ministre ne modifiera pas la politique d'entrée des visiteurs. C'est donc dire que, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier prochain, de nouvelles demandes viendront s'ajouter à l'accumulation actuelle. Je vois cela d'ici: les entrées se feront de plus en plus nombreuses, encouragées par les agences de voyage et autres; il y aura une avalanche de demandes de gens désireux d'être acceptés avant la date limite et de profiter des nouvelles dispositions plus souples.

Qu'advient-il de ceux qui font déjà l'objet d'un mandat d'expulsion? Leurs cas seront-ils révisés eux aussi? Que fera-t-on au sujet des permis de travail aux touristes qui veulent s'établir au Canada?

Le Canada a besoin d'une nouvelle politique d'immigration car celle du gouvernement actuel et l'application qu'on en a faite n'ont pas su répondre aux besoins d'aujourd'hui. A mon avis, toute cette question devrait être renvoyée sur-le-champ au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons de la déclaration du ministre. La situation était devenue intolérable. De fait, je l'ai décrite à la Chambre il y a quelques semaines comme étant un horrible méli-mélo. Nous ne pouvons en blâmer le ministre actuel: c'est le résultat d'une accumulation de négligences pendant des années. Les discours du trône les uns après les autres nous ont promis une nouvelle mesure législative sur l'immigration mais sans résultat. Le portefeuille de l'Immigration a été occupé par des ministres tels que le ministre actuel de la Justice (M. Lang) qui remplissait d'autres postes importants, notamment celui de ministre de la Main-d'œuvre chargé de la Commission du blé.

• (1420)

Tous les intéressés sont au courant des longs retards que subit l'audition des enquêtes spéciales sur les cas de déportation, notamment dans les agglomérations urbaines de Toronto et de Montréal. A cause d'un autre arriéré dans le système des appels à l'immigration, on estime qu'il faut jusqu'à huit ans pour compléter les procédures auto-